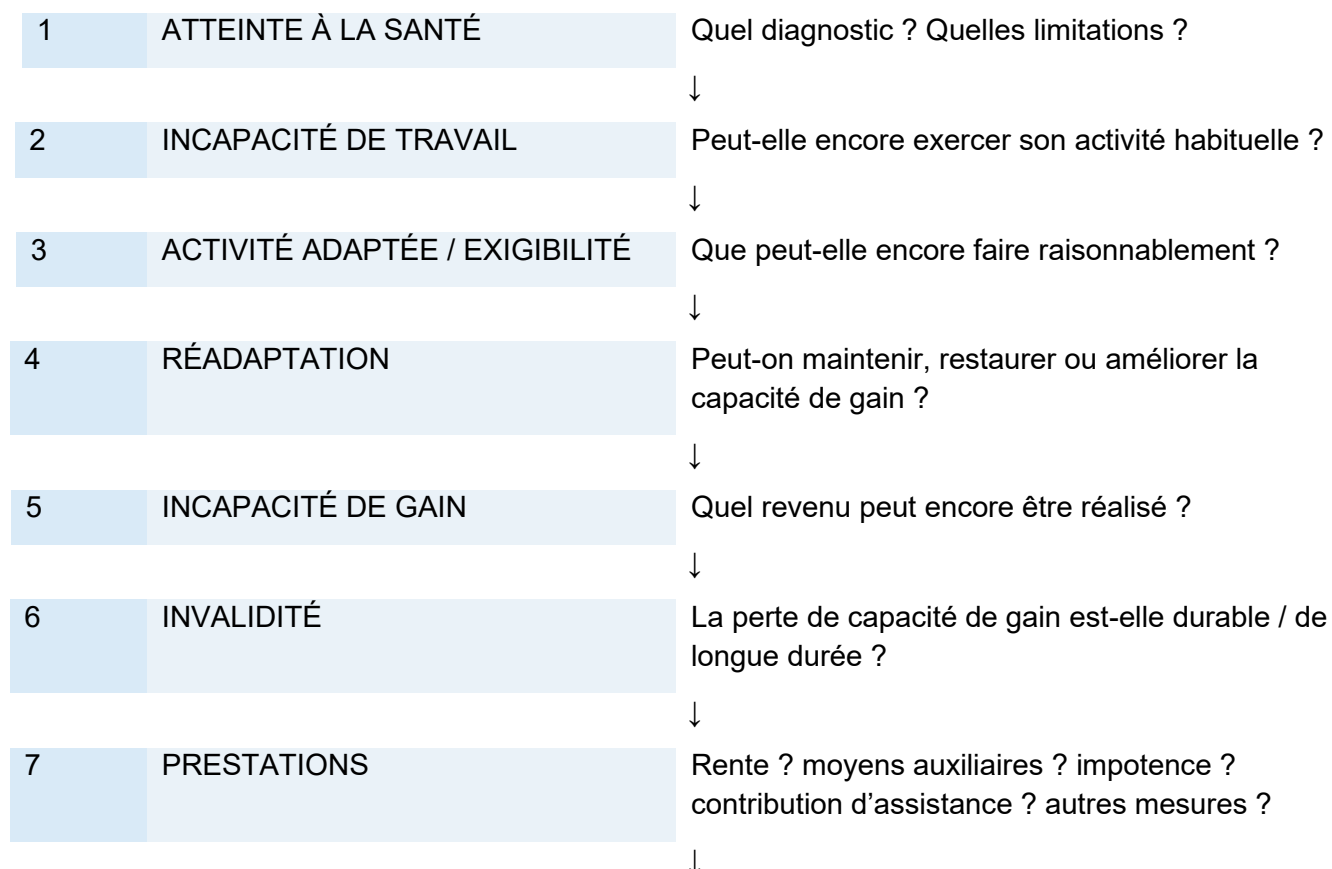




De l'atteinte à la prestation en un seul chemin

Collection JurisMedX – « Survivre à... sans pleurer »

1. Le grand arbre décisionnel



2. Branche parallèle : l'impotence

Question différente

La perte de gain et le besoin d'aide ne mesurent pas la même chose. Une personne peut avoir besoin d'aide dans les actes ordinaires de la vie sans que la question de son revenu soit identique, et inversement.

3. Branche parallèle : LAA et IPAI

Après un accident, une atteinte durable à l'intégrité peut ouvrir la question de l'IPAI. Cette prestation répond à une logique distincte de l'invalidité AI et de l'allocation pour impotent.



4. Les trois questions de sortie

- Que reste-t-il possible professionnellement ?
- De quelle aide la personne a-t-elle besoin dans sa vie quotidienne ?
- Quelles prestations et quels régimes couvrent chacune de ces conséquences ?

Sources de contrôle et mise à jour

- OFAS – Prestations de l'assurance-invalidité (AI), pages officielles sur la réadaptation, les prestations en espèces et les conditions d'assurance.
- OFAS – Détection et intervention précoces, état consulté en septembre 2026.
- Centre d'information AVS/AI – Prestations de l'AI, allocation pour impotent, contribution d'assistance, formulaires et mémentos.
- LPGA / LAI / RAI – textes officiels sur Fedlex à vérifier avant publication définitive.
- Ressources JurisMedX : cas pratiques d'assurances sociales et aide-mémoire fournis dans le Campus.

Note JurisMedX : les seuils chiffrés, montants, délais et conditions détaillées doivent toujours être contrôlés sur les sources officielles au moment de la mise en ligne.